



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance automobile

Question écrite n° 58860

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème que rencontrent en cas de vol de leurs véhicules les assurés dont les contrats ont été renouvelés d'année en année. En effet, les mesures de protection modernes mises en place par les constructeurs rendant très difficiles les vols de voitures par effraction en stationnement favorisent un autre type de délinquance qui est, elle, sans effraction (car jacking, enlèvement sur plateaux, vol des clés,...). L'absence d'effraction est mise en avant par les compagnies d'assurances pour ne pas indemniser les assurés dont les contrats ont été renouvelés par tacite reconduction, car les contrats initiaux exigent l'effraction comme une preuve indispensable du vol. En conséquence, il lui demande s'il compte intervenir auprès des compagnies d'assurance pour que les assureurs traitent leurs assurés sur un pied d'égalité, et mettent lors de la tacite reconduction des contrats d'office à jour tous les contrats en supprimant les clauses obsolètes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58860

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2085